



02, rue Jean Lafaire  
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

# M A I R I E d e L O D D E S

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt trois septembre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

**Convocations :** 04 septembre 2015

**Présents :** Mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER et messieurs BELOT, JOSSELIN, MESTAYER, AUGIER.

**Pouvoirs :** Jean MEPLAIN à Marie-France AUGIER ; Alain COURTINE à Bernadette DUVERGER ; Bernard PELIN à Michel BELOT

**Nombre de conseillers municipaux :** 7

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc MESTAYER

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

*Madame le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une question : Délibération de soutien aux retraités agricoles, anciens exploitants FDSEA-ANRAF : Appui des demandes concernant le montant des retraites agricoles très en-dessous du seuil de pauvreté.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette question supplémentaire.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2015

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 avril 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 15 avril 2015.

### PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : DELIBERATION DEMANDANT LE FONDS DE CONCOURS POUR L'OPERATION ENVISAGEE

Madame le Maire avise les membres du conseil que la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre a mis en place une procédure d'attribution de fonds de concours pour la période 2015-2016.

Elle demande aux membres du conseil municipal de solliciter le fonds de concours pour les travaux de voirie avec réfection de chaussée pour lesquels un devis de 41.232€ TTC (34.360€ HT) a été réalisé par la société LTA de Cusset.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis tel qu'il est présenté par Madame le Maire concernant les travaux de voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de présenter la demande du fonds de concours de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre pour l'opération travaux de voirie et **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

**DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DONJON VAL LIBRE  
CONCERNANT LA PRISE DE COMPETENCE « RENOVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE  
VERNACULAIRE ET NATUREL A DES FINS TOURISTIQUES » :**

Madame le maire avise les membres du conseil que, suite au conseil communautaire du 7 avril 2015 et au projet de modification statutaire, il convient de se prononcer sur les termes de cette modification. Cette dernière s'inscrit dans le cadre de la rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques.

La modification, inscrite au sein des compétences facultatives, est la suivante :  
« *rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques* ».

Après discussion, le conseil à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable au projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre suivant :

**COMPETENCES OBLIGATOIRES**

« Développement économique »

- Actions de développement économique et notamment :
  - Dans le domaine du tourisme :
    - \* rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques.

**DECISION MODIFICATIVE : FACTURE COLAS EN INVESTISSEMENT : PROGRAMME NON PREVU**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que l'achat d'enrobé de voirie n'étant pas prévu en investissement, il convenait de prendre une décision modificative afin de régler la facture COLAS d'un montant de 994.90€

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses :  
2315 (23)-262 : 1000.00€  
Recettes :  
(21) : 1000.00€

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :  
(023) : 1000.00€  
60633 : 1000.00€

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative n°1 telle qu'elle est présentée et **DONNENT** tous pouvoirs comptables et administratifs à madame le Maire pour réaliser cette dernière.

**DELIBERATION ATDA : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS MODIFIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2014 :**

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que l'ATDA, dont la commune est adhérente, a modifié ses statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2014.

Plusieurs volets indépendants composent ces modifications : assistance en matière de planification ; instruction des autorisations d'urbanisme ; assistance pour les outils d'aménagement et les outils d'action foncière.

Après discussion, le conseil à l'unanimité, **APPROUVE** les statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA du 8 décembre 2015.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu les condoléances de Monsieur le Préfet lors du décès de Monsieur Armand AUROUX ainsi que les remerciements de la famille du défunt .

Madame le Maire annonce au conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a donné son accord pour une prolongation de stage de 6 mois de l'agent communal Frédéric LAFORET.

Madame le Maire précise que l'achat du terrain est actuellement en suspens mais qu'un projet d'aire de camping car serait envisageable avec un transfert ultérieur à la Communauté de Communes.

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le devis de l'entreprise RIESEN concernant la rénovation du plancher de l'église d'un coût de 355€ TTC afin de protéger le tableau rénové à l'automne prochain.

Concernant le concours des maisons fleuries 2015 et suite aux 2 seules inscriptions, Madame le Maire interroge le conseil municipal sur l'opportunité de poursuivre cette action et demande s'il ne serait pas judicieux de la remplacer par une valorisation des maisons fleuries de la commune dans le bulletin municipal à compter de 2016. Les membres présents sont favorables à cette idée.

Danièle POIVEY s'interroge sur l'entretien du chemin de randonnée où existe un fossé qui se comble partiellement de diverses plantes.

Bernard PELIN demande si le muret de soutien du parterre attenant à l'église est toujours prévu en raison de la dégradation de la petite palissade (30 mètres). L'assemblée discute sur la solution d'un muret ou d'un enrochement. Pour répondre à cette question, Madame le Maire s'adressera aux Monuments Historiques afin d'être en conformité en fonction des matériaux utilisés et d'envisager l'obtention d'une subvention.

*L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 22h30.*

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

F.ZOURDOS

JM.MESTAYER

A.AUGIER